

Je suis venu ce matin à ROMILLY-SUR-SEINE répondant à l'invitation de M. le député-maire, Michel CARTELET et de M. le préfet de l'Aube pour signer le plan local de sécurité qu'ils ont ensemble défini.

Je voulais d'abord être l'interprète de M. Paul QUILES, ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, qui ne pouvait être aujourd'hui à ROMILLY-SUR-SEINE pour signer personnellement ce PLS. Il m'a chargé de vous dire combien il le regrettait et a souhaité que je le représente compte tenu de l'intérêt qu'il porte à ce type d'action.

La lutte contre la petite et moyenne délinquance est, en effet, un des axes prioritaires de la politique de sécurité qu'il a mise en oeuvre dès son arrivée au ministère de l'intérieur.

Il m'a demandé, enfin de vous féliciter M. le maire et vous aussi M. le préfet ainsi que tous les personnels qui, à vos côtés, ont contribué à la réalisation de ce plan.

Ce PLS ne me semble pas être un acte isolé, ni un "coup" médiatique et encore moins une déclaration de bonnes intentions .

Il arrive en point d'appui à d'autres initiatives que vous développez déjà ensemble depuis plusieurs années et que vous venez de rappeler M. le maire : commission communale de prévention de la délinquance, action en faveur du développement social des quartiers pour le nouveau ROMILLY-SUR-SEINE, contrat triennal de prévention de la délinquance.

Ainsi, fruit d'une déjà longue et fructueuse collaboration, votre plan est équilibré, concret, réaliste.

Les mesures présentées visent à mieux associer les services municipaux et la police nationale pour une meilleure connaissance des problèmes de sécurité, de l'évolution de la délinquance et inversement par une information plus systématique des projets municipaux qui peuvent comporter un volet "sécurité".

Si je rappelle brièvement ces mesures particulières, c'est qu'elles illustrent bien l'esprit des Plans Locaux de Sécurité tels que les a définis Paul QUILES lorsqu'il a présenté en mai dernier, son plan de 21 actions pour lutter contre la petite et moyenne délinquance : la complémentarité de l'action des partenaires concernés.

En effet, la sécurité publique n'est pas seulement l'affaire de la police nationale. Bien sûr, l'Etat garantit les droits, les libertés de chacun. Avant tout, il assure la

cohésion nationale qui nécessite d'arbitrer entre les intérêts particuliers de chacun ou de chaque groupe dans l'intérêt collectif. Mais, plus largement, la sécurité publique implique tous les acteurs qui ont, à des titres divers, une responsabilité dans l'animation de la cité : collectivités locales bien sûr, mais aussi responsables économiques, bailleurs sociaux... et je dirais chacun des citoyens.

C'est cette idée de collaboration, de mise en commun des énergies qui sous-tend le PLS comme un gage d'efficacité.

Chacun, l'Etat comme la collectivité contractante apporte son expérience et ses compétences.

Les axes retenus par le PLS : protection des jeunes et des personnes âgées, sécurité routière, efforts dans les quartiers les plus exposés, seront affinés avec le diagnostic local prescrit dans le contrat triennal signé en juillet dernier. Ils correspondent aussi à ceux retenus par le ministre de l'intérieur.

Aussi, sur chaque action l'Etat apportera son concours à la mairie.

La police nationale participe à la protection des établissements scolaires les plus vulnérables. C'est un point important, celui de la tranquillité des jeunes et des adolescents à l'intérieur des collèges et à leurs abords.

Cette préoccupation rejoint l'ambition de lutter pour une plus grande sécurité sur les routes dans la cité où les cyclistes et les piétons sont les premières victimes des accidents de la circulation. La vitesse en ville a déjà été limitée. Les politiques nationales rencontrent souvent, sur ce point, les actions locales.

Les diagnostics montrent que la délinquance régresse là où les jeunes sont occupés, intéressés. C'est pourquoi l'Etat renforcera son concours aux activités d'animation en direction des adolescents. Je sais que les stages de motocyclette animés par les policiers sont très suivis. J'en fais l'expérience chaque été dans les quartiers d'ORLEANS, ville dont je suis maire. Ils permettent, en outre, de rapprocher des populations qui se côtoient sans parfois se connaître vraiment. Le partage d'un même goût, d'une même activité exercée dans la confiance réciproque favorise le respect mutuel.

Sur le plan des structures, deux initiatives seront soutenues par l'Etat : l'expérience de l'unité d'îlotage et l'affectation de 5 policiers auxiliaires dès que la demande en sera faite par la municipalité.

Enfin, j'ai conservé la meilleure nouvelle pour la fin. J'ai parlé avec Paul QUILES de votre PLS et nous avons bien sûr évoqué la situation immobilière du nouveau commissariat de ROMILLY-SUR-SEINE. Et, il m'a assuré que dès les premières semaines de 1993, les crédits

nécessaires à l'achèvement des bâtiments soit 1,9 millions de francs seront délégués au préfet. Le nouveau commissariat sera donc achevé au plus tard en juin 1993.

*

* *

En conclusion, je voudrais encore une fois remercier tous les auteurs qui ont contribué à la définition et la rédaction de ce PLS ouvert. J'ai signé récemment en tant que maire à ORLEANS avec le préfet de la région Centre, un PLS pour ma ville. Je connais donc le travail que cet accord représente.

Celui que nous allons signer est de bonne facture. Les mesures concrètes qu'il contient, vont bien au-delà de soucis strictement sécuritaires. Elles s'articulent aussi avec les politiques et les actions locales de lutte contre le chômage et en faveur de la formation professionnelle. Elles témoignent avant tout d'une volonté partagée par la mairie et l'Etat de rendre plus aisée la vie quotidienne dans tous les quartiers de ROMILLY-SUR-SEINE.